



Communiqué de presse

PR 11/2019

24 juin 2019

Le nombre de demandes d'asile retombe aux niveaux antérieurs à la crise en 2018, mais le nombre d'affaires en suspens demeure élevé

Le nombre de demandes d'asiles dans l'UE+ a baissé pour la troisième année consécutive en 2018, retrouvant ainsi des niveaux antérieurs à la crise. Malgré une hausse des demandes au cours des cinq premiers mois de l'année 2019, il est encore trop tôt pour conclure à une modification significative à long terme des tendances récemment observées.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a présenté son [rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE+ en 2018](#) à Bruxelles, le 24 juin 2019. Ce rapport constitue une publication de référence primordiale qui vise à offrir une vue d'ensemble de la situation en matière d'asile dans l'UE+ et du fonctionnement concret du régime d'asile européen commun (RAEC).

Comme l'EASO l'a annoncé plus tôt cette année, le **nombre de demandes de protection internationale (664 480) a diminué pour la troisième année consécutive** (de 10 % cette fois) dans l'UE+ en 2018. Près de 9 % de ces demandes étaient des demandes répétées. Si le nombre de demandes est resté remarquablement stable tout au long de l'année 2018, la relative stabilité au niveau de l'UE+ masque de fortes disparités entre les États membres et entre les différentes nationalités.

Le **taux de décisions positives total dans l'UE+ en première instance en 2018 s'élevait à 39 %**, soit une baisse de sept points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Bien qu'un nombre plus faible de décisions positives aient été émises dans l'ensemble, le statut de réfugié a été accordé dans une proportion plus importante de décisions positives (55 %).

La Syrie (13 %), l'Afghanistan et l'Iraq (7 % chacun) ont été les trois principaux pays d'origine des demandeurs dans l'UE+ en 2018. Parmi les 10 premières nationalités d'origine figuraient également le Pakistan, le Nigeria, l'Iran, la Turquie (4 % chacun), le Venezuela, l'Albanie et la Géorgie (3 % chacun). En 2018, près d'un cinquième de l'ensemble des demandes ont été déposées par des ressortissants de pays exemptés de l'obligation de visa pour pénétrer dans l'espace Schengen, y compris des Vénézuéliens, des Colombiens, des Albanais et des Géorgiens.

En ce qui concerne les pays d'accueil, en 2018, la plupart des demandes d'asile ont été déposées **en Allemagne, en France, en Grèce, en Italie et en Espagne**. Ces cinq pays ont enregistré ensemble près des trois quarts du total des demandes déposées dans l'UE+.

C'est **l'Allemagne** qui a reçu le plus grand nombre de demandes (184 180), pour la septième année d'affilée, malgré une baisse de 17 % par rapport à 2017. En **France**, les demandes ont augmenté pour la quatrième année consécutive, atteignant 120 425 en 2018, soit le niveau le plus haut enregistré dans

ce pays à ce jour. La **Grèce** est devenue le pays comptant le troisième nombre le plus élevé de demandes déposées dans l'UE+ en 2018, en augmentation pour la cinquième année consécutive, avec 66 965 demandes.

Les cinq premiers pays d'accueil par habitant étaient **Chypre**, la **Grèce**, **Malte**, le **Liechtenstein** et le **Luxembourg**.

Fin 2018, le nombre d'affaires en suspens demeurait élevé, avec environ 896 560 demandes en attente d'une décision finale dans l'UE+, ce qui ne représentait qu'une modeste baisse de 6 % par rapport à la fin de l'année 2017.

L'augmentation observée début 2019 n'est pas nécessairement indicative d'une modification significative à long terme des tendances récemment constatées.

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2019, plus de 290 000 demandes de protection internationale ont été enregistrées dans l'UE+, ce qui équivaut à une **hausse de 11 % par rapport à la même période en 2018**. Au cours de cette période, les principaux pays d'origine étaient la Syrie (8 %), l'Afghanistan et le Venezuela (7 % chacun), représentant ensemble près d'un quart des demandes dans l'UE+.

Cette période a également été marquée par une augmentation des demandes déposées par des ressortissants d'Amérique latine. Les citoyens vénézuéliens ont déposé quelque 18 400 demandes d'asile, soit environ deux fois plus qu'au cours de la même période en 2018, tandis que les ressortissants colombiens en ont déposé trois fois plus. Des augmentations ont également été enregistrées au niveau des ressortissants d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Pérou.

Il convient de replacer l'augmentation observée début 2019 dans le contexte de la chute spectaculaire des demandes au cours des trois dernières années, et plus particulièrement le retour aux niveaux de 2014 l'année dernière. Rien n'indique à ce stade que l'augmentation modérée récemment observée au niveau des demandes constitue une modification significative des tendances générales, étant donné que les variations mensuelles sont normales.

Annexes:

- [Conclusions principales du rapport annuel 2018](#)
- [Résumé](#) [disponible dans 23 langues de l'UE]
- [Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE+ en 2018](#)
- [Annexe: demandeurs d'asile par pays, par pays de l'UE+ et par nationalité principale](#)

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès du Bureau européen d'appui en matière d'asile à l'adresse électronique suivante: press@easo.europa.eu